

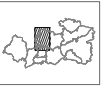
- Légende**
- A5 : Cochlinoles élues et assainissement
 - A2 : Cochlinoles électriques
 - F3 : Réseau de télécommunications
 - F4 : Métrage des bois
 - M2 : Métrage des bois - Forêt d'Etat
 - M3 : Cochlinoles des bois
 - M4 : Sites classés et bois
 - M5 : Patrimoine Architectural, urbain et paysager
 - M6 : Lignes frontalières (protection contre les obstacles)
 - M7 : Lignes frontalières (déclasse et réajustement)
 - M8 : Lignes frontalières (déclasse partielles)
 - M9 : Lignes frontalières (protection des biens)

Plan
Local
d'Urbanisme
COMMUNE DE BEAUFREURAU-MOÏS



PLANS DES SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE
FC Beaufréreau (ouest)

051b
B1



Vu pour être annexé à l'acte
municipal n° 106158 en date du
13/09/2019 en vertu de l'article
L.1613-1 du Code de l'Urbanisme. Et le maire
de Beaufréreau, Le Maire
Serge DEWIER



Beaufréreau en Plaines
Mairie de Beaufréreau-Mois
1 rue de la mairie
06620 Beaufréreau-Mois
Tel: 02 41 11 16 16
Mail: contact@beaufreureau-mois.fr

Echelle: 1/5 000
Scale: 1:5000
D.S.G.: C. Gaudin
Date: 13/09/2019



- Légende**
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement
 - H : Canalisations électriques
 - FT3 : Réseaux de télécommunications
 - AC1 : Monuments historiques - Rayon 500m
 - A4 : Conservatoire des sites
 - AC3 : Sites classés en secteur
 - AC4 : Patrimoine Architectural, urbain et paysager
 - PT2 : Limites historiques protection contre les inondations
 - T4 A15 : Relations aériennes (Stalage et dégroupement)
- PT : Relations aériennes (Installation particulière) servitude opposable tout le territoire

Plan Local d'Urbanisme
 COMMUNE DE BEAURÉAU-MAUGES

Elaboration

PLANS DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE
 TC Beauréau (est)

051b
B2



Valeur des annexes à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :
 100 000 000,00 € (hors taxe foncière)
 100 000 000,00 € (hors taxe foncière)
 100 000 000,00 € (hors taxe foncière)
 100 000 000,00 € (hors taxe foncière)